

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Dirson, 12 \[août 1846\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Dirson, 12 [août 1846]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Dirson \[Boué\]](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (78r)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Dirson, 12 [août 1846], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27671>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution -

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 août 1846](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Dirson \[Boué\]](#)

Lieu de destination Boué (Aisne)

Description

Résumé Recouvrement de créances et facturation d'une livraison.

Notes Le brouillon occupe la partie médiane du folio 78r.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Dirson [Boué]

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Commerce

Biographie Commerçant à Boué (Aisne) et distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire dans la première moitié du XIXe siècle. Cousin de Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

12 Monsieur Lelbe a Paris
j'ai l'honneur de vous donner avis que je viens de déposer
des vus de la somme d'écus cent vingt cinq francs 40 centimes
en un mandant qui vous sera présenté a partir du
20 courant ~~quant je vous en ai fait l'honneur~~
vous avez promis m'apposé cette somme restant sur ma
liasse du 31 janvier dernier
j'ai l'honneur de vous saluer

12 Monsieur Allery
je viens de vous expédier un libanillon de la dernière
que je vous promettois depuis longtemps et les papiers que
vous me demandez par votre provision de 3 courant sous le
travail de votre facture de 140.20. cent dont veuillez me
revenir je vous adresserai des papiers de devises expédiés me
la manière de ce service de cette dernière
agréz M m s s

12 Mon cousin Desvion a Paris
j'ai l'honneur de vous donner avis que je viens
de faire traité sur vous de la somme de
quatre cent cinquante dix huit francs 4 centimes pour
saler de compte la provision sur un peu forte payée a mes frères
y ayant l'honneur de 15 avril dont j'ignore si vous avez un note
j'ai l'honneur de vous saluer bien respectueusement

15 Monsieur Roulin avoué a Paris
je suis fort point de poursuivre des contrefacteurs des
produits pour lesquels je suis breveté je viens de a ce sujet
vous prier de me faire connaître par le retour du courrier
le jour ou je pourrai vous ^{voir} ~~présenter~~ a Paris afin de
m'entretenir avec vous de cette et de vous remettre les notes
nécessaires cette affaire est capitale pour mon industrie
je dois qu'elle soit conduite avec toute la célérité les soins
et les précautions possibles. je me repose sur Monsieur Desvion
sur vous pour cela
Veuillez agréer l'assurance de ma parfaite considération
le secret de cette affaire devra être gardé le
plus possible.